



Mérignac, le 27 octobre 2020

Communiqué du R.O.F.

Chers confrères et chères consœurs,

Vous êtes extrêmement nombreux à solliciter le **Registre des Ostéopathes de France** pour obtenir des conseils de référence, et notamment, quant aux dispositions que vous devez prendre pendant cette période chahutée et incertaine.

En effet, la pandémie n'est pas sur le point de s'éteindre et les dispositions recommandées par l'ensemble des gouvernements européens tendent à converger vers une attitude empreinte de prudence générale, renforcée et absolue.

Les décisions prises par les différents niveaux d'autorités en France affichent des disparités régionales, en plus de devoir s'adapter à des recommandations propres à chaque activité sociale et économique.

À ce jour, aucune nouvelle spécification n'est ordonnée pour l'activité d'ostéopathie complémentaire à celles que vous êtes tenus d'observer depuis le 11 mai dernier. À savoir, le respect strict des mesures de protections sanitaires et sécuritaires maximales pour accueillir vos patients dans votre cabinet.

Le R.O.F. salue à ce titre votre courage et votre exemplaire patience.

Le R.O.F. rappelle qu'aucun abandon de ses recommandations n'a été annoncé.

[Guides de bonnes pratiques](#)

Nous vous demandons de ne pas y déroger mais de continuer à les appliquer toujours aussi strictement. Il en va des exigences de Santé Publique, de votre crédibilité, de votre conscience professionnelle et citoyenne.

L'actualité extrêmement mouvante et évolutive ne doit souffrir d'aucune ambiguïté.

C'est pourquoi, le R.O.F. saura en temps et en heure vous informer des obligations et des contraintes inhérentes à l'ostéopathie.

Restez à notre écoute comme nous les sommes à votre égard, tout comme nous restons vigilants aux actions et décisions gouvernementales, pour que tous **les ostéopathes** puissent satisfaire aux demandes de nos patients en souffrance.

Le Conseil national du Registre des Ostéopathes de France.